



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Marche du 1er Mars : édition spéciale à l'occasion de la 30<sup>ème</sup> édition

### **Cérémonie à Neuchâtel déplacée en fin d'après-midi**

**Pour marquer sa 30<sup>ème</sup> édition, la marche du 1er Mars étoffe son programme. Elle partira des six districts et convergera vers Valangin pour gagner Neuchâtel. Depuis le Château, les participant-e-s se rendront en cortège sur la Place du 12 Septembre où se déroulera, dès 17 heures, la manifestation officielle.**

En provenance du Locle, de La Chaux-de-Fonds, de Noiraigue, de Boudry, de Cressier et de Dombresson, les marcheurs seront salués au Château de Neuchâtel par le président du Conseil d'Etat. Ils se rendront dès 16h30 en cortège sur la Place du 12 Septembre en empruntant l'itinéraire Place des Halles, rue de Flandres, Treille, Saint-Maurice, Faubourg du Lac, rue J.-J. Lallemand.

#### **Cérémonie en ville**

La cérémonie officielle à Neuchâtel, organisée par l'Association des sociétés de la ville, aura lieu à 17 heures, sur la Place du 12 Septembre. Le programme s'établit ainsi :

- Introduction musicale par l'Association Musique militaire-Helvetia St-Blaise
- Accueil par M. Daniel Brodt, président de l'Association des sociétés de la ville
- Allocution de M. Olivier Arni, président de la Ville de Neuchâtel
- Intermède musical
- Allocution de M. Laurent Kurth, président du Conseil d'Etat neuchâtelois
- Hymne neuchâtelois
- Salve d'artillerie tirée par la Société neuchâteloise des officiers
- Vin d'honneur offert par la Ville de Neuchâtel.

Après la cérémonie, les personnes inscrites pour la fondue à Valangin pourront gagner cette localité en bus. Inscriptions, horaires, et précisions relatives à la manifestation et sur le livre souvenir « Attention à la marche... » sur le site internet [www.marchedupremiermars.com](http://www.marchedupremiermars.com)

Mais la journée commencera bien plus tôt pour l'Association Musique militaire-Helvetia St-Blaise, appelée à sonner la diane selon une belle tradition. En cette année du 800<sup>ème</sup> anniversaire de la Charte de franchises, la diane sera jouée aux environs de 4h50 devant le Monument de la République, à Neuchâtel, puis à 5h devant l'Hôtel de Ville, où attendra le président de la Ville, M. Olivier Arni. Le corps de musique sera ensuite reçu à la salle de la Charte, bien nommée en la circonstance.

Neuchâtel, le 18 février 2014.

Chancellerie communale

**Renseignements complémentaires (manifestation à Neuchâtel):**

**M. Rémy Voirol, chancelier,  
+41 32 717 77 02**

**M. Grégory Aellen, Association des  
sociétés de la ville, responsable du 1<sup>er</sup>  
Mars, +41 79 670 94 34**